

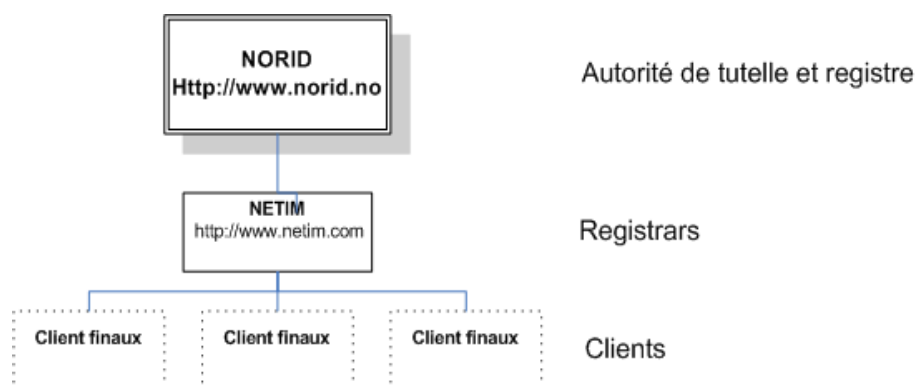
ANNEXE NO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .NO

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .NO suppose l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-NO

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE NO.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

NO.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension



NO.1.2 NETIM réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre, ci après NORID, en la qualité de registrar accrédité. Cette accréditation peut être vérifiée en contactant NORID ou en consultant la liste des registrars sur le site de NORID.

ARTICLE NO.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

NO.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « *premier arrivé, premier servi* ».

NO.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension, définies par NORID, consultables aux adresses suivantes:

<http://www.norid.no/navnepolitikk.en.html>

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ce document contractuel (ci-après, les « Règles NO ») qui le lie au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

NO.2.3 Le Client reconnaît que sa demande d'enregistrement respecte les conditions d'attribution de l'Extension et les prérequis définis à l'adresse <http://www.norid.no/navnepolitikk.en.html#link5> notamment:

- être une organisation enregistrée dans le « Central Coordinating Register for Legal Entities » norvégien.
- avoir une adresse en Norvège

NO.2.4 Dans le cadre des Règles NO, le Client reconnaît et accepte que le contact administratif doit être une personne appartenant à la société titulaire du Nom de Domaine. De ce fait, à des fins de simplification des procédures, NETIM utilisera systématiquement les informations du titulaire comme contact administratif, remplaçant automatiquement les informations fournies par le Client.

ARTICLE NO.3 : REGLES DE TRANSFERT

NO.3.1 Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM une demande de transfert pour un Nom de Domaine en .NO depuis un autre registrar vers NETIM (aussi dénommé « transfert entrant »), selon la procédure indiquée sur notre site, et conformément aux Règles NO:

<http://www.netim.fr/transfert/transfert-nom-domaine-no.php>

NO.3.2 La réalisation effective du transfert entrant n'est pas immédiate. Le client doit suivre la procédure décrite et, notamment, doit confirmer au Registre son autorisation selon un format spécifié

NO.3.3 Si le Client refuse ou s'il n'autorise pas le transfert selon les modalités édictées par le Registre, le transfert ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM

NO.3.4 Le transfert entrant vers NETIM n'inclue pas une année de renouvellement pour le domaine.

NO.3.5 Dans le cadre d'un transfert d'un Nom de Domaine vers un autre Registrar (aussi dénommé « transfert sortant »), le code d'autorisation peut être obtenu dans l'Interface Manager et est envoyé par courrier électronique à l'adresse email du Client.

ARTICLE NO.4 : REGLES DE TRANSFERT DE PROPRIETE

NO.4.1 Le Client initie, par l'intermédiaire de NETIM, une demande de transfert de propriété (aussi dénommé « changement de titulaire ») pour un Nom de Domaine en .NO

NO.4.2 La réalisation effective du changement de titulaire n'est pas immédiate. Le client doit fournir le formulaire de modification et les preuves d'identité nécessaires à NETIM par le moyen de son choix.

NO.4.3 Si le Client ne fournit pas le dossier complet selon les modalités édictées par le NETM, le transfert de propriété ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM.

NO.4.4 Le transfert de propriété n'inclut pas une année de renouvellement pour le Nom de Domaine.

ARTICLE NO.5 : REGLES D'EXPIRATION / RESTAURATION

NO.5.1 Après la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, le Nom de Domaine sera désactivé durant une période de quatre vingt dix (90) jours calendaires durant laquelle tous les services associés de NETIM ne seront plus disponibles.

NO.5.2 Si un Nom de Domaine n'est toujours pas renouvelé à l'issue du délai de quatre vingt dix (90) jours calendaires, le domaine est définitivement supprimé par le Registre.

ARTICLE NO.6 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

NO.6.1 Les Règles NO sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .NO. Elles sont imposées par NORID et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions du Registre, le Client accepte le principe de ces modifications.

FIN de l'ANNEXE NO